

COMMUNE DE REMELFING

PROCES-VERBAL

REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

LE LUNDI 09 MARS 2026

Nombre de Conseillers

- en exercice	15
- présents	11
- votants	13
- pouvoirs	2

Date de convocation : 04 mars 2026

Date d'affichage : 04 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de REMELFING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURING Hubert, Maire.

Il fait signer la feuille de présence.

Présents : BLAZY Virginie, SCHMIT Daniel, ROTH Lucile, BRANSTETT Pascal, JACOB Martine, FRANCOIS Sandrine, DE ZORZI Amanda, RAYMOND Benoît, LOHMANN Etienne, WEBER François

Procurations :

M. NONN Alex a donné procuration à Mme BLAZY Virginie

M. SCHROEDER Stéphane a donné procuration à M. BOURING Hubert

Absents excusés :

M. JUNG Bernard

Mme MALLICK-HODY Nadine

Monsieur le Maire donne lecture des procurations.

Le quorum étant atteint avec 11 présents, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2025
3. Budget Principal M57 – Compte Financier Unique 2025
4. Budget Principal Lotissement – Compte Financier Unique 2025
5. Demande de subvention Amicale des Secrétaires de Mairie
6. Remboursement de location de salle – AUG René
7. Suppression de poste – adjoint technique 35 H 00
8. ONF – Etat de prévisions des coupes pour l'exercice 2027 et programme des travaux d'investissement et d'entretien 2026
9. Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'assainissement collectif (exercice 2024)
10. Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'assainissement non collectif (exercice 2024)
11. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (exercice 2024)
12. Demande d'emprunt lotissement Les Hauts de Sarre

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne, Mme DE ZORZI Amanda comme secrétaire de séance, assistée de Mme ABELS Manuella.

Résultats du vote : 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Monsieur le Maire lit les différents points du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2025.

Nous n'avons pas eu de remarques et sans observations séance tenante, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2025, le Conseil Municipal l'adopte.

Résultats du vote : 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

3. BUDGET PRINCIPAL M57 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte financier unique concernant le budget principal de la commune pour l'exercice 2025.

Le compte financier unique de la commune pour le budget principal, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévisions budgétaire totale	A	1 450 080.74	948 811.98	2 398 892.72
	Recettes réalisées	B	721 154,87	936 449.35	1 657 604.22
	Reste à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	802 780.00	948 811.98	1 751 591.98
	Dépenses réalisées	E	275 803.29	826 259.78	1 102 063.07
	Reste à réaliser	F	14 163.58	0.00	14 163.58
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	445 351.58	110 189.57	555 541.15
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 647 300.74	0.00	- 647 300.74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Exédent / Déficit	G + H	- 201 949.16	110 189.57	- 91 759.59
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- 14 163.58	0.00	- 14 163.58
Résultat cumulé	Exédent / Déficit	G + H + I	- 216 112.74	110 189.57	- 105 923.17

Détermination du résultat cumulé à fin de l'exercice	
Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 110 189.57
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A + B	+ 110 189.57
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 445 351.58
E Résultats antérieurs reportés ligne 001 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 647 300.74
F Solde d'exécution de la section d'investissement N, F = D+E, précédé du + ou -	- 201 949.16
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	- 14 163.58
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G)	- 216 112.74
<i>NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement</i>	

Monsieur BOURING Hubert, Maire, Madame ABELS Manuella, Rédacteur, quittent la salle. Monsieur LOHMANN Etienne, doyen des membres présents, Président de séance, propose le vote du compte financier unique 2025.

Vu le compte financier unique,

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote : 10 voix pour, 0 contre, 1 abstention

4. BUDGET LOTISSEMENT – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte financier unique concernant le budget lotissement de la commune pour l'exercice 2025.

Le compte financier unique de la commune pour le budget lotissement, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévisions budgétaire totale	A	1 349 928.73	1 495 644.09	2 845 572.82
	Recettes réalisées	B	254 096.01	7 191.67	261 287.68
	Reste à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 346 844.09	1 756 931.44	3 103 775.53
	Dépenses réalisées	E	83 314.38	268 478.69	351 793.07
	Reste à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	170 781.63	- 261 287.02	-90 505.39
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 3 084.64	261 287.35	258 202.71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G + H	167 696.99	0.33	167 697.32
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G + H + I	167 696.99	0.33	167 697.32

Détermination du résultat cumulé à fin de l'exercice	
Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 261 287.02
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 261 287.35
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A + B	+ 0.33
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 170 781.63
E Résultats antérieurs reportés ligne 001 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 3 084.64
F Solde d'exécution de la section d'investissement N, F = D+E, précédé du + ou -	+ 167 696.99
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0.00
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G)	+ 167 696.99
<i>NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement</i>	

Monsieur BOURING Hubert, Maire, Madame ABELS Manuella, Rédacteur, quittent la salle. Monsieur LOHMANN Etienne, doyen des membres présents, Président de séance, propose le vote du compte financier unique 2025.

Vu le compte financier unique,

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote : 10 voix pour, 0 contre, 1 abstention

5. DEMANDE DE SUBVENTION AMICALE DES SECRETAIRES DE MAIRIE

Une demande de subvention de l'Amicale des Secrétaires de mairie de la région de Sarreguemines nous est parvenue.

L'Amicale a pour objectif de promouvoir les relations amicales entre les secrétaires de mairie et de permettre les échanges d'idées sur les problèmes d'ordre professionnel.

Des séances de formation, notamment avec le partenariat du CNFPT et divers acteurs publics permettent une mise à jour essentielle des connaissances.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 50,00 € à l'Amicale des Secrétaires de Mairie de la région de Sarreguemines pour l'exercice 2026.

Résultats du vote : 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

6. REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE – AUG RENE

M. AUG René avait réservé la salle du bas du château pour le week-end du 31 janvier 2026. Un acompte de 125,00 € a été versé.

Il demande la résiliation du contrat pour raison personnelle.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, décide de rembourser la somme de 75,00 € à M. AUG René. Les frais de dossier de 50,00 € sont retirés de l'acompte de 125,00 €.

Résultats du vote : 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

7. SUPPRESSION DE POSTE – ADJOINT TECHNIQUE 35 H 00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général de la fonction publique ;

VU l'avis du comité social territorial en date du 12 décembre 2025 ;

Sur proposition du Maire et considérant que le poste d'adjoint technique passe de 35 H 00 à 20 H 00 (temps complet à temps non complet) ;

DECIDE :

- de supprimer un emploi à temps complet d'adjoint technique à compter du 01 janvier 2026

- le tableau des effectifs sera mis à jour.

Résultats du vote : 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

8. ONF – ETAT DE PREVISIONS DES COUPES POUR L'EXERCICE 2027 ET PROGRAMME DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN 2026

Mme FRANCOIS Sandrine prend la parole.

Le Conseil Municipal, décide,

1) Etat d'assiette des coupes 2027

D'accepter l'inscription à l'état d'assiette des coupes 2027 des parcelles 9r/10r/14/15/17 pour un volume total estimé à 610 m³

2) Etat des prévisions des coupes pour l'exercice 2027

D'approuver l'état des prévisions des coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2027, parcelles : 9r/10r/14/15/17

- L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture).
- Vente de tous les produits façonnés : (bois d'œuvre et d'industrie)
 - le Conseil Municipal confie la maîtrise d'œuvre des coupes à l'O.N.F
 - les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat
 - les purges de bois d'œuvre seront vendues aux particuliers au prix de 20€/st
- Bois de chauffage non façonné :
 - le bois de chauffage sera délivré dans les houppiers de ces coupes.
 - le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 13.5 €/stère.
- d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de : 17 719.25 € HT et autorise le Maire à signer les devis correspondant à ces travaux.

3) Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2026 en forêt communale.

- d'approuver le programme d'actions des travaux patrimoniaux 2026 pour un montant de 10 991 € HT :
- de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants.

Résultats du vote : 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

9. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (EXERCICE 2024)

Madame FRANCOIS Sandrine présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif (Exercice 2024) établi par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Le Conseil Municipal prend acte.

10. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (EXERCICE 2024)

Madame FRANCOIS Sandrine présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif (Exercice 2024) établi par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Le Conseil Municipal prend acte.

11. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE (EXERCICE 2024)

Madame FRANCOIS Sandrine présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (Exercice 2024) établi par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Le Conseil Municipal prend acte.

12. DEMANDE D'EMPRUNT LOTISSEMENT LES HAUTS DE SARRE

Monsieur BOURING Hubert prend la parole.

Un emprunt de 500 000,00 € s'avère nécessaire.

Il a été demandé à 4 banques des propositions : Banque Postale, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne Grand Est Europe et Crédit Agricole, à savoir :

- Le Crédit Mutuel, la Banque Postale et le Crédit Agricole n'ont pas fait de proposition.

- Caisse d'Epargne Grand Est Europe :

* sur 15 ans : taux rémunération du Livret A + 1,25 % - Frais de dossier : 500,00 € - remboursement trimestriel

* sur 20 ans : taux rémunération du Livret A + 1,50 % - Frais de dossier : 500,00 € - remboursement trimestriel

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention :

- autorise le Maire à réaliser un emprunt de 500 000,00 € pour financer la voirie définitive du lotissement Les Hauts de Sarre auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe aux conditions suivantes : taux rémunération du Livret A + 1,50 % remboursement trimestriel, frais de dossier : 500,00 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute sa durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement de remboursements découlant du présent prêt.

Résultats du vote : 12 voix pour, 0 contre, 1 abstention

**DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DU MAIRE
CONSEIL DU 09 MARS 2026**

- PREEMPTION

Situation du bien : Section 1, parcelle 47, 36 rue de l'Eglise
Propriétaire : M. NICOLAS Thierry et Mme DE BEAUMONT Sophie
Acquéreur : Mme EHRHARDT Julia Lise et Mme STROHM Manon
Montant : 142 000,00 € dont 8 000,00 € de mobilier

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2025
3. Budget Principal M57 – Compte Financier Unique 2025
4. Budget Principal Lotissement – Compte Financier Unique 2025
5. Demande de subvention Amicale des Secrétaires de Mairie
6. Remboursement de location de salle – AUG René
7. Suppression de poste – adjoint technique 35 H 00
8. ONF – Etat de prévisions des coupes pour l'exercice 2027 et programme des travaux d'investissement et d'entretien 2026
9. Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'assainissement collectif (exercice 2024)
10. Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'assainissement non collectif (exercice 2024)
11. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (exercice 2024)
12. Demande d'emprunt lotissement Les Hauts de Sarre

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 20 H 15.

Le secrétaire de séance,
De ZORZI Amanda

Le Maire,
BOURING Hubert